

Préciser si la victime a subi une gêne, des absences, des aménagements, un surcroît de travail, ayant perturbé le cours normal de sa scolarité (AVS, tiers temps, baisse de ses résultats, pénibilité, etc.)

- **Souffrances endurées**

Décrire les souffrances physiques ou psychiques endurées pendant la maladie traumatique (avant consolidation), du fait des atteintes subies ;

Évaluer les souffrances endurées sur une échelle de 1 à 7 degrés ;

- **Préjudice esthétique**

- **Temporaire**

Décrire les altérations esthétiques de toute nature, leur localisation, leur étendue, leur intensité et leur durée depuis le fait dommageable jusqu'à la consolidation.

- **Permanent**

Décrire les altérations esthétiques de toute nature, leur localisation, leur étendue et leur intensité après consolidation ;

Évaluer ce préjudice sur une échelle de 1 à 7 ;

- **Préjudice d'agrément**

Indiquer si la victime est empêchée en tout ou partie de se livrer à des activités spécifiques de sport ou de loisir.

- **Préjudice sexuel**

Décrire et donner un avis sur l'existence d'un préjudice sexuel en précisant s'il recouvre l'un ou plusieurs des trois aspects pouvant être altéré séparément ou cumulativement, partiellement ou totalement : la libido, l'acte sexuel proprement dit (impuissance, frigidité, gêne positionnelle ...) et la fertilité (fonction de reproduction) ;

- **Préjudice d'établissement**

Décrire et préciser dans quelle mesure la victime subit dans la réalisation ou la poursuite de son projet de vie familiale :

- *une perte d'espoir,*
- *une perte de chance,*
- *une perte de toute possibilité*

- **Préjudice évolutif**

Indiquer si le fait générateur est à l'origine d'une pathologie susceptible d'évoluer et dont le risque d'évolution est constitutif d'un préjudice distinct.

- **Préjudices permanents exceptionnels**

- *Dire si la victime subit des atteintes permanentes atypiques qui ne sont prises en compte par aucun autre dommage précédemment décrit ;*
- *Dire si l'état de la victime est susceptible de modifications en aggravation ;*
- *Établir un état récapitulatif de l'ensemble des postes énumérés dans la mission ;*
- *Adresser un pré rapport aux parties et à leurs Conseils qui dans les 5 semaines de sa réception lui feront connaître leurs éventuelles observations auxquelles l'Expert devra répondre dans son rapport définitif.*

NOM :
Prénom :
Né(e) :
Adresse :
Code postal :

Date hospitalisation :
En cas de décès, date du décès :

RECOMMANDEE AR n°

Madame, Monsieur le Directeur,

Conformément à l'article L. 1111-7 du Code de la santé publique, je vous remercie de bien vouloir m'adresser une copie de (mon dossier médical) ou (du dossier médical de, lien de parenté) complet afin de faire valoir mes droits à indemnisation.

Vous en remerciant par avance,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Fait à, le

P.J. : Copie de la pièce d'identité du requérant + copie du livret de famille si ayant droit

[illegible]

[illegible]



M A N D A T (joint d'une pièce d'identité)

Je, soussigné(e) :

Domicilié(e) :

Date de l'accident :

Nom de la victime :

Lien de parenté :

Donne mandat à : L'Association **VICTIMES ET Avenir**
 12 rue de la Lampe
 77100 NANTEUIL LES MEAUX

Pour entamer toutes les démarches amiables ou précontentieuses en vue de la réparation de mes préjudices occasionnés à la suite de l'accident.

Le mandat autorise le mandataire à :

- 1) Constituer le dossier
- 2) Obtenir des Administrations compétentes tous documents utiles à l'exercice du recours
- 3) Obtenir du corps médical tous documents utiles à l'appréciation de mes préjudices
- 4) Communiquer toutes pièces et documents à des tiers et/ou au collège d'expert actif de VICTIMES ET Avenir en vue de l'instruction du recours y compris toutes pièces médicales.
- 5) Je donne par la présente mon autorisation expresse de communiquer mon dossier médical à toutes personnes habilitées par l'association Victimes et Avenir, dans le cadre stricte de l'étude du dossier ou des démarches effectuées pour la réparation de mes préjudices.
- 6) J'autorise VICTIMES ET Avenir à effectuer toutes déclarations utiles aux organismes payeurs.

Le mandat prendra fin après l'exécution (entre les mains du mandataire) des transactions obtenues.

Fait pour valoir ce que de droit

A
Le
Signature